

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 AVRIL 2001.-

DOCUMENTATION.-

1.- **Programme de politique générale – Approbation.-**

En date du 12 février 2001, le Conseil Communal a pris acte de la déclaration de politique générale de la majorité P.S., PRL – FDF, présentée en séance par Monsieur le Bourgmestre.

Une loi du 5 février 2001, publiée au Moniteur Belge le 23 mars 2001 insère un article 242 bis dans la Nouvelle loi communale, en ce qui concerne le programme de politique générale.

Cet article prévoit, par mesure transitoire, que le programme de politique générale doit être présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins au vote du Conseil Communal au plus tard jusqu'à l'expiration du troisième mois qui suit le jour de la publication de la présente loi au Moniteur Belge.

Nous vous demandons d'approuver ce programme de politique générale.

2.- **Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-**

Douze demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

JAUMONT Josette
Chemin des Roux, 9

6120 HAM-SUR-HEURE C.T.D.

Conc. : 12.000.-

ROLAND Eliane
Rue de la Solidarité, 8
7140 MORLANWELZ C.T.S. Conc. : 10.000.-

VAN MEUYLEM Franck
Rue des Martinières, 27
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 6.000.-

LE PLAT Daniel
Rue d'Anderlues, 115
7160 CHAPELLE-LEZ-
HERLAIMONT C.T.D. Conc. : 10.700.-

Concessions pour 50 ans.

DI BONO Giuseppe
Chaussée de Mariemont, 63
7140 MORLANWELZ 2,5 m² Conc. : 40.000.-

DI BONO Giovanni
Quai de la Haine, 119
7140 MORLANWELZ 2,5 m² Conc. : 40.000.-

DI BONO Giovanni
Quai de la Haine, 119
7140 MORLANWELZ 2,5 m² Conc. : 40.000.-

CERVILLERI Guiseppe
Rue J. Wauters, 19
7140 MORLANWELZ 2,5 m² Conc. : 40.000.-

SERVADIO Guiseppe
Rue J. Weiler, 8
7140 MORLANWELZ 2,5 m² Conc. : 40.000.-

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concession temporaire pour 15 ans.

DUFRANE Florentine
Rue Dufonteny, 10
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

Concessions pour 50 ans.

GISELLU Giovanna
Boterberg, 15
1630 LINKEBEEK 2,5 m² Conc. : 40.000.-

LUCA Maria
Rue Saint-Eloi, 84
7141 CARNIERES 2,5 m² Conc. : 40.000.-

3.- Cimetière de la Potrée – Reprise d’une concession.-

Par lettre du 19 mars 2000, Madame SCHEIRELINCK Claudine, demande l’autorisation du Collège Echevinal de revendre le caveau de famille LEVEQUE – SCHEIRELINCK – FUSILLER – Série I n° 13.

Pour ce faire, la commune doit reprendre la concession octroyée à M. et Mme LEVEQUE – SCHEIRELINCK.

Nous vous proposons de procéder à cette opération et de rembourser à la requérante la somme de 23.000 francs.

4.- Fabrique d’Eglise Saint-Hilaire – Compte de l’exercice 2000 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d’Eglise Saint-Hilaire a arrêté en séance du 6 mars 2001 son compte de l’exercice 2000.

Il le soumet à votre avis aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires :	F. 1.112.620.-
- extraordinaires :	F. 297.292.-

Total général :	F. 1.409.912.-
-----------------	----------------

DEPENSES

- arrêtées par l’Evêque :	F. 191.566.-
- ordinaires :	F. 867.733.-
- extraordinaires :	F. 22.115.-

Total général :	F. 1.081.414.-
-----------------	----------------

BONI : F. 328.498.-
Intervention communale : F. 908.564.-

5.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Compte de l'exercice 2000 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin a arrêté en séance du 3 mars 2001 son compte de l'exercice 2000.

Il le soumet à votre avis aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires : F. 1.702.135.-
- extraordinaires : F. 201.116.-

Total général : F. 1.903.251.-

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque : F. 214.853.-
- ordinaires : F. 1.521.615.-

Total général : F. 1.736.468.-

BONI : F. 166.783.-

Intervention communale : F. 803.515.-

6.- Bilan financier, comptes et rapport d'activités de l'A.S.B.L. Basket Club Oursons de Morlanwelz (Carnières) de l'année 2000 – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000 francs accordée par la commune à lui faire parvenir ses comptes, bilan ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, des comptes et du bilan financier de l'A.S.B.L. Basket Club Oursons de Morlanwelz (Carnières) pour l'année 2000.

7.- Bilan financier, comptes et rapport d'activités de l'A.S.B.L. Espace Europe de Morlanwelz de l'année 2000 – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000 francs accordée par la commune à lui faire parvenir ses comptes, bilan ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, des comptes et du bilan financier de l'A.S.B.L. Espace Europe de Morlanwelz pour l'année 2000.

8.- Bilan financier, comptes et rapport d'activités de la S.P.A. de La Louvière de l'année 2000 – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000 francs accordée par la commune à lui faire parvenir ses comptes, bilan ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, des comptes et du bilan financier de la S.P.A. de La Louvière pour l'année 2000.

9.- Bilan financier, comptes et rapport d'activités de l'A.S.B.L. Tennis Club de Morlanwelz de l'année 2000 – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000 francs accordée par la commune à lui faire parvenir ses comptes, bilan ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, des comptes et du bilan financier de l'A.S.B.L. Tennis Club de Morlanwelz pour l'année 2000.

10.- Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz –
Reconduction pour l'année 2001.-

La convention arrêtée par le Conseil Communal, en séance du 22 novembre 1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre, stipule que sa reconduction d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil Communal des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Le budget communal 2001 a été approuvé par la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut en date du 8 février 2001.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la reconduction de la convention de participation à Antenne Centre pour l'année 2001.

11.- Aliénation d'un bien communal indivis à Monsieur LOGIST Claude –
Décision corrélative.-

Il s'agit d'un bien appartenant en indivision à notre commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies) situé rue des Trieux, à Leval-Trahegnies, connu au cadastre sous la section B numéros 452 k et 449 p (pie), d'une contenance de 29 ares 11 centiares.

Le Conseil Communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la ville de Binche, c'est-à-dire de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur LOGIST Claude, domicilié à Binche (Leval-Trahegnies), rue des Trieux, n° 165, pour le prix de 73.000 francs.

La commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir la somme de 36.500 francs.

Le rapport d'expertise demandé lors de la séance du 19 mars 2001 a été versé dans le dossier.

12.- Fixation des rémunérations du personnel temporaire du Centre de vacances et des ateliers socio-culturels et sportifs pour l'année 2001 – Décision.-

Le Conseil Communal fixe chaque année les rémunérations du personnel temporaire.

Pour l'année 2001, nous vous proposons de fixer ces rémunérations comme suit :

Directeur :	2.200 francs/jour
Chef-moniteur :	1.900 francs/jour
Moniteur :	1.600 francs/jour
Assistant-moniteur :	800 francs/jour
Secrétaire-économe :	1.300 francs/jour
Maître-nageur : (2 h./semaine)	500 francs/heure
Infirmier(e) : (2 h./jour)	550 francs/jour
Cantinier(e) – magasinier(e) :	700 francs/jour

13.- Travaux d'éclairage public – Opération-pilote du projet « Mise en lumière des communes wallonnes » - Adhésion.-

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges-type 310 version 2000 approuvé par le Gouvernement Wallon en sa séance du 11 janvier 2001, M. Charles MICHEL, Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, a lancé un appel à projets pour la réalisation d'études en matière d'éclairage public visant à une plus grande sécurité et à une amélioration considérable de notre cadre de vie nocturne.

Les modalités de participation sont détaillées dans sa circulaire du 30 mars 2001 entrée à l'Administration Communale le 4 avril.

Le Collège Echevinal vous propose d'adhérer à cette opération-pilote.

Le dossier de candidature versé dans le dossier du Conseil Communal sera commenté en séance.

14.- Election des membres du Centre Public d'Aide Sociale.-

En date du 19 mars 2001, Monsieur le Bourgmestre a donné connaissance au Conseil communal de l'arrêté de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut invalidant l'élection des membres du Centre Public d'Aide Sociale du 22 janvier 2001.

Il y a lieu ce jour, de procéder à nouveau à l'élection des membres du Centre Public d'Aide Sociale.

En application de l'article 13 de la loi du 8 juillet 1976 complétée par les lois du 5 août 1992, chaque conseiller communal dispose de six voix.

Il reçoit autant de bulletins de vote qu'il dispose de voix.

L'élection se fait au scrutin secret, en un seul tour.

Sur chaque bulletin, le Conseiller communal vote pour un membre effectif.

Le Bourgmestre, assisté de deux conseillers communaux les moins âgés, est chargé d'assurer la bonne marche des opérations du scrutin et du dépouillement.

Sont élus en tant que membres effectifs, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

En cas de parité de voix, la préférence est accordée dans l'ordre indiqué ci-après :

- 1° au candidat qui, au jour de l'élection, est investi d'un mandat dans un centre public d'aide sociale. Si deux ou plusieurs candidats se trouvent dans ce cas, la préférence est accordée à celui qui, sans interruption, a exercé son mandat pendant le temps le plus long.
- 2° au candidat qui, antérieurement, a exercé un mandat dans un centre public d'aide sociale. Si deux ou plusieurs candidats se trouvent dans ce cas, la préférence est accordée à celui qui a exercé son mandat sans interruption pendant le temps le plus long, et en cas d'égalité de durée, à celui qui est sorti de charge le plus récemment.
- 3° au candidat qui, sans avoir atteint l'âge de soixante ans, est le plus âgé.
- 4° au moins âgé des candidats qui ont atteint l'âge de soixante ans.

Celui qui serait élu, mais dont l'élection serait annulée pour cause d'inéligibilité, est remplacé par son suppléant.

Les candidats proposés à titre de suppléants d'un membre effectif élu sont de plein droit suppléants de ce membre.

La même personne peut être suppléante de deux ou plusieurs membres effectifs.

De même, chaque membre effectif peut avoir deux ou plusieurs suppléants, appelés à le remplacer dans l'ordre qui a été suivi pour la présentation de leurs candidatures.

La liste des candidats est reproduite ci-après :

- | | |
|--------------------------|--|
| 1. ARNOULD Christian | <u>Suppléants :</u>
WILLAME Eliane
FENAROLI Nicole
LECHIEN Philippe |
| 2. BONNECHERE Thierry | <u>Suppléants :</u>
MENGHINI Murielle
DEPPE Murielle
DUTIENNE Georget |
| 3. BUONOPANE Domenico | <u>Suppléants :</u>
FERRARI Dominique
NOEL Alain
GUELINCKX Monique |
| 4. CANTIGNEAUX Géraldine | <u>Suppléants :</u>
DRUART Rose-Marie
MALENGRET Bernard
LAMBLOTTE Jean-Pierre |
| 5. CAUDRY Jacques | <u>Suppléants :</u>
BONNECHERE Thierry
FOCKE Pascal
DI GIULIO-CESARE Carlo |
| 6. CHAUSTEUR-STIERS Anne | <u>Suppléants :</u>
CHIAVETTA Salvatore
CICERO Anna
DELHAYE Fabien |
| 7. CHIAVETTA Salvatore | <u>Suppléants :</u>
CHAUSTEUR-STIERS Anne
CICERO Anna
DELHAYE Fabien |
| 8. DEVAL Jean-Baptiste | <u>Suppléants :</u>
LAMBLOTTE Jean-Pierre
GUELINCKX Monique
FERRARI Dominique |

9. GONZALEZ Astrid

Suppléants :
GUELINCKX Monique
DRUART Rose-Marie
NOEL Alain

10. HIRSOUX Pierre

Suppléants :
NOEL Alain
LAMBLOTTE Jean-Pierre
MALENGRET Bernard

11. VAN LITSENBORGH Ria

Suppléants :
IANNELLO Muriel
STAQUET Frédéric
CONFORTIN Annie

12. WASTERLAIN Bernadette

Suppléants :
BILLIET Virginie
COUVREUR Olivier
DRUART Rose-Marie
